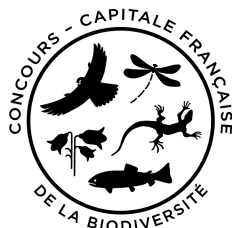


Le Plan Arbre de Paris

Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2022



Organisme / institution en charge de la mise en œuvre : Ville de Paris

Services de la collectivité associés : Direction des Espaces verts et de l'Environnement : Service de l'Arbre et des Bois, Service Paysage et Patrimoine, Service des Sciences et Technique du Végétal, Agence d'Écologie Urbaine

Budget : 12 millions € engagés pour la plantation de 170 000 arbres au cours de la mandature (jusqu'en 2026)

Partenaires techniques : Associations et notamment A.R.B.R.E.S; APUR

Date de début : 13/10/21

Date de fin (prévue si l'action est en cours) : 01/01/2026



Objectifs :

Le Plan Arbre de Paris vise à structurer l'action de la Ville de Paris, à préserver plus efficacement les arbres existants et à décliner l'objectif de plantation, d'ici 2026, de 170 000 arbres en pleine terre, à grande échelle sur le territoire parisien partout où cela est possible en s'adaptant au lieu de plantation (bois, espaces verts, place minéralisée, rue arborée ou non...). Ce plan d'actions contribue à : Changer de regard sur l'arbre en ville et les pratiques ; Renforcer les réservoirs et corridors urbains de biodiversité des Chemins de la Nature (TVB locale) ; Construire la trame brune parisienne ; Rafraîchir la Ville et développer

les îlots et parcours de fraîcheur parisiens ; Installer des Solutions adaptées fondées sur la Nature en milieu urbain très dense par la plantation d'essences régionales complétée par les sous trames arbustive et herbacées régionales de pleine terre proche du sol forestier ; Transformer le paysage pour améliorer le cadre de vie des Parisiens et usagers ; Protéger l'arbre en tant qu'être vivant par l'instauration d'un barème renforcé d'abattage pour inciter à trouver des alternatives à celui-ci en lien avec le rôle écologique des arbres matures ; Engager les acteurs du territoire à planter des arbres et à les protéger ; Protéger la ressource "eau" et les sols parisiens ; Faire évoluer la gestion écologique municipale de certaines futures parcelles intra-muros et la déployer auprès des acteurs parisiens.

Mesures mises en œuvre :

Le Plan Arbre de Paris, composé de 23 actions, vient consolider la stratégie environnementale parisienne développée depuis quelques années (Plan Climat-air-énergie, Plan Biodiversité, Paris Pluie, stratégie de résilience) afin de répondre aux enjeux environnementaux parisiens.

- un état de l'art permet de distinguer +156 000 nouvelles plantations et 14 000 plantations suite à abattage
- Pour identifier les espaces à planter, deux études, confiées à l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur), ont défini des sites potentiels en fonction des typologies des voies, avenues et rues de proximité et d'une analyse de leurs sous-sols. Afin que les futurs aménagements de façon concomitante s'intègrent dans l'esthétique parisienne, améliorent l'environnement et s'adaptent au changement climatique. Le résultat des travaux (2020) est publié : <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/espaces-publics-vegetaliser-paris#>
- Les essences sélectionnées devront venir enrichir la biodiversité existante et seront choisies compte tenu de leur adaptation au changement climatique en lien avec l'étude « Climat et Arbre ».
- La thermographie du territoire et l'étude sur le rôle thermorégulateur des espaces verts et des milieux humides parisiens ont permis la connaissance des îlots de chaleur parisiens. Un repérage des trottoirs chauds a été réalisé et des espaces éloignés d'espaces plantés ont été identifiés afin de développer et renforcer les parcours et îlots de fraîcheur naturels pour répondre au besoin de confort thermique en ville.
- Les plantations viendront renforcer les réservoirs et corridors urbains de biodiversité diagnostiqués existants (Chemins de la Nature). D'ici 2026, c'est 30 ha d'espaces verts supplémentaires doivent être créés qui incluront la plantation d'arbres
- Nouveau Barème parisien d'abattage à partir de janvier 2022 soit un tarif plus élevé pour les arbres inclus dans les réservoirs et corridors urbains de biodiversité parisiens
- Une Charte de l'arbre (votée en même temps que le Plan Arbre) : règle de conduite adressée aux acteurs du territoire
- Un hors série à Paris publié en automne 2021 pour sensibiliser les Parisiens et usagers
- Un engagement de préservation fort dans le PADD du futur PLU bioclimatique (CP novembre 2021)

Résultats / impact pour la biodiversité :

Paris compte actuellement, près de 500 000 arbres municipaux sur son territoire : 200 000 intra-muros (arbres d'alignement, place, équipements municipaux, boisements, espaces verts dont cimetières), et 300 000 arbres dans les bois de Vincennes et de Boulogne auxquels s'ajoutent 100 000 arbres environ estimés dans les espaces privés. Le Plan Arbre renforce la place de l'Arbre à Paris telle que prescrit par l'action 23 du Plan Biodiversité de Paris 2018-2024 et participe à la résilience du territoire telle que prescrit dans le Plan climat-air-énergie parisien. Ce document stratégique, inédit en milieu urbain dense et cœur d'agglomération, déclinera une série d'actions pionnières et concrètes pour pérenniser et renforcer le patrimoine arboré commun tant sur le domaine public que dans les espaces privés. La plantation d'arbre d'essences régionales en complément des autres sous-trames (arbustive et herbacée) de pleine terre avec mise en défens de parcelles sont des Solutions adaptées fondées sur la Nature qui renforcent d'autant les Chemins de la Nature (TVB locale) et participent à la connexion aux trames vertes métropolitaines. Ainsi la mise en place d'une mixité de dispositifs arborés (rues aux écoles, forêts urbaines, doubles alignements, arbre isolé) adaptés à la typologie des lieux de plantation permettra créer de nouveaux milieux de vie parisiens et des couloirs de déplacements des espèces animales sauvages et donc de renforcer le paysage naturel parisien.

Coordonnées

Paris

Liens utiles

[Tout savoir sur l'arbre à Paris](#)

www.capitale-biodiversite.fr

Contact

Béatrice Jannic

Responsable de l'Observatoire Parisien de la Biodiversité - Direction des Espaces Verts et de l'Environnement

beatrice.jannic@paris.fr